

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Les cinq claques reçues par Chérèque

- Social - Syndicats -

Date de mise en ligne : jeudi 22 avril 2004

Démocratie & Socialisme

LES CINQ CLAQUES RECUES PAR CHEREQUE

Mensonge et autosuffisance ne permettront pas à Chèreque de tromper les salariés et les militants.

Avec la direction CFDT, il est englué dans la poisse de l'acceptation du recul social.

Les claques se suivent pour la CFDT, traduisant le désaveu des positionnements confédéraux par une majorité de salariés sur de très importants dossiers : retraites, protection sociale.

La première a été donnée par les résultats électoraux professionnels de l'automne (Défense Nationale, Santé publique, EDF, GDF) et du printemps (Finances et SNCF) où les reculs de la CFDT représente une désaffection de son électorat à hauteur de 20% et 60% suivant le cas. La désaffection des électeurs a même atteint 98% à l'AIA, établissement de la Défense à Clermont dont sont issus le secrétaire de la fédération FEAE et le secrétaire de l'UD du Puy de Dôme, futur secrétaire de la région Auvergne CFDT.

Chèreque tente de faire croire que ce recul ne concernerait que le public en citant quelques exemples particuliers du privé. L'évaluation est difficile dans ce secteur puisque les élections prud'homales ont lieu tous les cinq ans et les chiffres de la Direction du Travail concernant les élections au CE ne sont connus qu'avec plusieurs années de retard. Toutefois sur la Région Auvergne ou dans les transports, le recul est manifeste dans le privé même quand il n'y a pas eu de départs de militants.

Ainsi dans des établissements de la santé, Ste Marie, hôpital psychiatrique à Clermont-Fd (800 salariés) où la CFDT était hégémonique et affichait clairement ses positions confédérales, la CFDT perd un tiers de ses électeurs passant de 75% à 50% au profit de la CGT.

Il en est de même pour le journal Centre France (La Montagne), effectif environ 1000 salariés, où aucun militant n'a quitté la CFDT, au comité d'entreprise la CFDT perd un quart de ses voix passant de 28% à 21%, au bénéfice de la CGT qui passe de 61% à 72%.

Dans le Commerce, les élections ont eu lieu dans plusieurs entreprises entre 300 et 150 salariés elles confirment le recul d'un quart à deux tiers des voix de la CFDT au bénéfice de la CGT.

Enfin, la confédération CGT fait un bilan sur l'ensemble des consultations électorales depuis la rentrée de septembre. Sur 1 million 900 000 salariés inscrits il y a 1 million 300 000 votants. La CFDT passe de 21,3% à 16,4% perdant près de 5 points et le quart de ses électeurs. La CGT progresse de 2,6 points passant de 33,5 à 36,1%. SUD et l'UNSA progressent dans une moindre mesure passant respectivement de 4,1% à 5,8% et de 7,8% à 8,4%. FO reste quasiment stable à 17%.

Le deuxième revers de la direction CFDT est la chute du nombre de ses adhérents pour la première fois depuis quinze ans. Le mensonge confédéral est encore plus manifeste. A en lire le communiqué final de la Direction, on croirait une victoire et le seul responsable de cette petite désaffection serait le gouvernement qui n'aurait pas tenu ses promesses dans le public.

En effet, fin mars de chaque année, la Confédération fait le bilan du total des cotisations mensuelles versées l'année précédente.

Pour obtenir le nombre d'adhérents qu'elle prétend avoir, elle divise ce chiffre par 8 au lieu de 12 ou 10. **Ce n'est absolument pas le chiffre réel des adhérents CFDT à la fin 2003.**

Ainsi en 2002, elle avait collecté 7 100 000 cotisations mensuelles et affichait 889 160 adhérents.

Même s'il est exact, le chiffre de cotisations mensuelles est loin de refléter l'ampleur des départs et manifeste surtout la désaffection des salariés à l'égard de la CFDT pour adhérer.

En effet ceux qui sont partis en masse, collectivement en le faisant savoir, sont partis en fin d'année 2003. Ils ont donc payé 10 à 12 timbres par adhérent et sont donc bien comptés par la Confédération comme un adhérent et demi en 2003. Le chiffre annoncé des départs de 2003 n'est que la partie émergée de l'iceberg.

C'est seulement le chiffre de l'an prochain qui indiquera l'amplitude du désastre, s'il est juste.

Car on peut avoir quelques doutes dans l'exactitude du chiffre total annoncé des cotisations mensuelles 2003.

Les cinq claques reçues par Chérèque

Ainsi, le secrétaire régional Auvergne par intérim annonçait à un média huit jours avant la publication des résultats nationaux une perte de 20 000 timbres en région Auvergne soit le passage de 170 000 cotisations en 2002 à 150 000 en 2003, soit une perte de 11% pour la région Auvergne, or la Confédération annonce le chiffre de 9,4%.

La troisième gifle pour la CFDT est le résultat des élections politiques régionales.

Alors que Jean Marie Toulisse, membre de la CE souhaitait dans « syndicalisme magazine » que ce scrutin soit uniquement local et régional et surtout pas national, la population s'est servie de ce scrutin pour infliger un désaveu cinglant à ce gouvernement et montrer son hostilité au recul social que représentent la réforme des retraites, la perte des acquis sociaux, l'accord CFDT / MEDEF sur le chômage ou les intermittents.

La défaite de Chirac était aussi celle de Chérèque qui s'est empressée de dire que la défaite du gouvernement était due au chômage et non à la réforme des retraites arguant qu'il en était ainsi depuis 20 ans.

Faisons remarquer que si les défaites électorales étaient dues au seul chômage, Lionel Jospin (que Notat a bien contribué à descendre) avec un bilan de 2 millions d'emplois créés entre 97 et 2001 aurait du remporter haut la main les élections présidentielles du 21 avril 2002.

La quatrième est le résultat du Tribunal de Grande Instance de Marseille qui vient de donner raison aux recalculés. De plus la réponse de Chérèque et Jalmain : « C'est une catastrophe » sonne faux et pour longtemps pour tous ceux qui aspirent à plus de justice sociale.

Notons dans ce dossier que si la CFDT avait respecté ce qu'elle avançait, elle ne se serait pas retrouvée mal en point.

En effet, d'une part l'accord UNEDIC de 2002 est minoritaire, d'autre part les chômeurs avaient signé un contrat (si cher à la CFDT) concernant le montant et la durée de leurs indemnités. L'accord de décembre 2002 ne respectait pas ce contrat et c'est cela que le Tribunal de Marseille a sanctionné.

La cinquième claque est la publication d'une tribune dans le Monde signée par d'anciens dirigeants de Fédérations de la CFDT ou membres de la Commission Exécutive confédérale. Certes, les noms ne disent pas grand-chose à la plupart des militants CFDT d'aujourd'hui, mais l'année où la CFDT pouvait fêter le quarantième anniversaire de sa naissance, cela fait désordre que la plupart de ceux qui ont mené la bataille pour obtenir la déconfessionnalisation de la CFTC pour créer la CFDT, disent tout haut que la CFDT de Chérèque en 2004 n'a plus rien à voir avec les idéaux et les valeurs qui les ont guidés.

Pourtant la CFDT compte une majorité de militants de valeur, honnêtes syndicalistes se battant pour améliorer les conditions de vie et de travail de leurs collègues, il est temps qu'ils s'organisent pour réagir pour donner un autre cours à la CFDT pour la replacer dans le cadre de la lutte contre le libéralisme et les reculs sociaux et lui donner une autre direction qui puisse faire l'unité syndicale.

S'ils estiment que ce n'est pas possible, que la Confédération a trop verrouillé les institutions par ses permanents et développeurs, qu'ils discutent pour rejoindre comme nous la CGT pour faire un syndicalisme confédéré de revendications, de résultats, de progrès social, un outil utile au salariat de ce pays, de l'Europe et du monde. Aujourd'hui c'est nécessaire et possible.

René DEFROMENT, ex-secrétaire de la CFDT région Auvergne, le 20 avril 04.